



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 10 septembre 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 239-2018 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de lotissement et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), relativement aux opérations cadastrales effectuées au cadastre horizontal dans le cadre d'une déclaration de copropriété divisée* » ;

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, greffière